L'Afrique de l'Ouest : les dynamiques d'un grand ensemble africain

Fiche méthode

(Géographie 4e · Thème 3 · Des espaces transformés par la mondialisation)

La démarche pour rédiger un développement construit

1. Je lis le sujet et j'entoure les mots importants (dynamiques, mondialisation, fragilités, intégration…).

2. Je fais un plan en deux ou trois idées : par exemple, une région qui change vite (population, villes, ressources) ; des fragilités (Sahel) ; des États qui s'unissent.

3. Je rédige une introduction qui situe l'Afrique de l'Ouest et annonce le plan, un paragraphe par idée avec un **lieu précis** et un **chiffre daté**, puis une conclusion qui répond au sujet.

4. J'emploie le vocabulaire du cours (Sahel, dividende démographique, littoralisation, économie informelle, économie extravertie, valeur ajoutée, intégration régionale, enclavé) et je relis.

Le réflexe — une idée = un lieu et un chiffre daté : « la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao en 2023-2024 » vaut mieux que « un pays agricole ».

Cas 1 · Situer un lieu d'Afrique de l'Ouest

Réflexe — littoral ou intérieur → milieu (Sahara, Sahel, savane, forêt) → pays → organisation (CEDEAO ou AES).

Exemple. Situer Ouagadougou.

À l'intérieur, dans la savane au sud du Sahel ; capitale du **Burkina Faso**, pays enclavé de l'AES.

Attention — le Sahara est un désert, le Sahel sa bordure sud semi-aride.

Cas 2 · Décrire une population

Réflexe — enfants par femme → part des moins de 15 ans → évolution prévue → ce qu'il faut construire (écoles, emplois).

Exemple. Un pays passe de 8 à 14 millions d'habitants (chiffres inventés).

$14 \div 8 = 1{,}75$: la population est multipliée par 1,75.

Attention — la jeunesse ne devient un atout que si les jeunes trouvent un emploi.

Cas 3 · Expliquer la croissance d'une ville

Réflexe — deux moteurs (naissances, exode rural) → ce qui attire (port, emplois, capitale) → les problèmes (habitat précaire, informel, transports).

Exemple. Pourquoi Cotonou grandit-elle ?

Ses naissances et l'arrivée de ruraux ; son **port**, ses emplois et ses marchés sur le littoral du golfe de Guinée.

Attention — capitale politique et capitale économique peuvent être deux villes différentes.

Cas 4 · Analyser une ressource

Réflexe — où est-elle produite ? → vers où part-elle ? → brute ou transformée ? → qui garde la valeur ajoutée ?

Exemple. Le Niger exporte son uranium sans le transformer.

Une ressource exportée **brute** : le combustible des centrales se fabrique ailleurs ; une **économie extravertie**.

Attention — un pays riche en ressources n'est pas forcément un pays riche.

Cas 5 · Présenter une fragilité

Réflexe — je la nomme → je la situe → un fait daté → à quelle autre fragilité elle est liée.

Exemple. Une route du nord du Mali est coupée par des attaques.

> **Insécurité** : les camions ne passent plus, les marchés se vident, la faim menace.

Attention — la plupart des habitants qui fuient restent dans leur pays ou dans la région.

Cas 6 · Présenter une organisation régionale

Réflexe — nom → date → membres → rôle (circulation, monnaie, défense, commerce) → une réussite et une limite.

Exemple. Un camion part de Bamako vers le port de Dakar.

> Le Mali est **enclavé** : il dépend du port d'un voisin, membre de la CEDEAO, qu'il a quittée en 2025.

Attention — CEDEAO (12 États, plusieurs monnaies) et UEMOA (8 États, franc CFA) ne se confondent pas.

Les pièges

- Le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique ; sa plus grande ville est Lagos, sa capitale Abuja.
- Le Sahel n'est pas un désert : on y cultive le mil et on y élève des troupeaux.
- Un chiffre se cite avec sa date et sa source : 455 millions d'habitants en Afrique de l'Ouest en 2024 (Banque mondiale).
- Le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont quitté la CEDEAO en 2025, mais gardent le franc CFA (UEMOA).

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).